

41ÈME
RÉUNION DU CIML

Décisions

DÉCISIONS

41ème Réunion du CIML

Le Cap, Afrique du Sud - 18-20 octobre 2006





41ème Réunion du CIML



Le Cap, 18–20 octobre 2006

DÉCISIONS

BUREAU INTERNATIONAL DE MÉTROLOGIE LÉGALE (BIML)
11, RUE TURGOT – F-75009 PARIS – FRANCE

TÉL: 33 (0)1 48 78 12 82
FAX: 33 (0)1 42 82 17 27
COURRIEL: biml@oiml.org
INTERNET: www.oiml.org

QUARANTE-ET-UNIÈME REUNION
du
COMITÉ INTERNATIONAL de MÉTROLOGIE LÉGALE
Le Cap, 18–20 octobre 2006
DÉCISIONS

Discours d'ouverture

Le Comité a pris note des discours d'ouverture de Monsieur Martin Kuscus (Directeur, SABS, Afrique du Sud) et de Monsieur Alan E. Johnston (Président du CIML, Canada).

Appel des délégués - Quorum

52 Etats Membres sur 59 étaient présents ou représentés à l'ouverture de la 41ème Réunion du CIML. Le quorum (45 Etats Membres) a donc été atteint.

Le Comité a également noté la participation d'un certain nombre de Membres Correspondants de l'OIML, de Pays Observateurs, d'Institutions en Liaison et d'Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO), de même que la présence du Président Sortant du CIML, d'un Membre Honoraire du CIML, ainsi que de membres du SABS et du Personnel du BIML.

Approbation de l'Ordre du Jour

Le projet d'Ordre du Jour (Version 2 datée du 11 juillet 2006) a été approuvé, avec les modifications suivantes:

- Nouveau Point 4a "Rapport sur le Séminaire sur les Préemballages";
- Nouveau Point 8.2a "Système de Certificats OIML";
- Nouveau Point 8.5 "Rapport sur le Groupe de Travail 'Conformité au Type'";

1 Approbation du Compte Rendu de la 40ème Réunion du CIML

Le Compte Rendu de la 40ème Réunion du CIML a été approuvé sans modification.

2 Etats Membres et Membres Correspondants

2.1 Situation de certains Membres

Le CIML a pris note de la situation de la République Démocratique Populaire de Corée et de la Zambie concernant le paiement de leurs arriérés. Ces pays avaient changé leur statut pour devenir des Membres Correspondants depuis la 40ème Réunion du CIML.

Le CIML a également pris note du rapport du Directeur du BIML sur la mise en oeuvre de la décision de la 40ème Réunion du CIML relative à la révision des contributions des Etats Membres.

3 Affaires financières

3.1 Adoption du Rapport d'Audit pour 2005

Le Comité a approuvé le Rapport d'Audit pour 2005 et requis de son Président, et du Directeur du BIML, de le soumettre à la 13ème Conférence, en 2008

3.2 Actif et passif au 01/01/2005 et au 31/12/2005

Le Comité a pris note de l'information donnée par le Directeur du BIML concernant l'estimation des actifs et des passifs, selon le nouveau système comptable imposé par le nouveau Règlement Financier.

3.3 Rapport financier pour 2005 et estimations pour 2006

Le Comité a pris note de la présentation faite par le Directeur du BIML relative à l'exercice financier 2005 et les estimations pour 2006. Il a noté que les résultats de 2005 ont été meilleurs que ceux prévus. En 2006, des économies devraient partiellement compenser l'augmentation de la dotation au Fond de Retraite.

Le Comité a chargé le Bureau de préparer les chiffres préliminaires pour le budget 2009-2012, en prenant en compte cette dotation. Ces chiffres seront discutés lors de la 42ème Réunion du CIML en 2007.

3.4 Progrès concernant le Fond de Retraite

Le Comité a pris note du rapport établi par le Directeur du BIML concernant la progression de l'étude du Fond de Retraite de l'OIML. Il a requis de son Président et du Directeur du BIML de continuer l'étude et de comparer le Plan OIML aux systèmes existants dans des Organisations similaires, afin de proposer de nouvelles solutions, si approprié, lors de la 42ème Réunion du CIML.

4 Activités du Conseil de la Présidence

4.1 Rapport sur les activités du Conseil de la Présidence

Le Comité a pris note du rapport de son Président concernant les activités du Conseil de la Présidence depuis la 40ème Réunion du CIML.

4.2 Stratégie à long terme et Plan d'Action

Le Comité a approuvé le document traitant de la Stratégie et a requis de son Président qu'il le finalise en tenant compte des commentaires reçus. Le Bureau devra développer un Plan d'Action basé sur ce rapport, en ayant pour objectif de le voir approuvé lors de la 42ème Réunion du CIML.

4 a (Point additionnel) Rapport sur le Séminaire sur les Préemballages

Le Comité a pris note du rapport établi par Mr. Carstens sur le Séminaire sur les Préemballages qui s'est tenu le lundi 16 octobre 2006. Le Comité requiert du Bureau qu'il conduise une enquête sur les besoins des Etats Membres en matière de réglementation de la quantité de préemballages. Une enquête ultérieure concernera les besoins des emballeurs pour l'accès au marché.

5 Activités des Pays en Développement

5.1 Rapport sur les activités du PWGDC

Le Comité a pris note du rapport établi par MM. Seiler et Dunmill quant aux activités du Groupe Permanent de Travail sur les Pays en Développement (PWGDC), et a exprimé à Mr. Seiler sa gratitude pour l'efficacité de sa présidence.

Le Comité a décidé qu'il devait être donné aux propositions de Mr. Seiler toute la considération qui leur est due, et a requis que les activités des Pays en Développement soient incluses dans le document portant sur la Stratégie de l'OIML, de même que dans le Plan d'Action.

5.2 Rapport sur les activités du JCDCMAS

Le Comité a pris note du rapport présenté par Mr. Dunmill sur les activités du Comité commun pour la coordination de l'assistance aux pays en développement dans les domaines de la métrologie, de l'accréditation et de la normalisation (JCDCMAS) et dont le secrétariat était tenu par le Bureau en 2005.

6 Liaisons

6.1 Présentation par le Bureau des activités de liaison

Le Comité a pris note de la présentation des activités de liaison donnée par le Directeur du BIML.

BIPM/Convention du Mètre

Le Comité a exprimé son appréciation sur l'ébauche de Plan d'Action commune OIML/Convention du Mètre et a requis de son Président et du Directeur du BIML de continuer cette coopération, et d'en faire le rapport lors de la 42ème Réunion du CIML.

Il a également apprécié les efforts tangibles faits par les deux Organisations durant l'année passée, notamment la nouvelle publication commune d'informations décrivant leurs domaines d'activités respectifs, les avancées dans la création d'un portail web commun ainsi que le travail engagé sur les brochures thématiques communes résultant de réunions tenues entre le Personnel des deux Bureaux.

ILAC

Le Comité a exprimé sa satisfaction quant au projet de Mémoire d'Entente OIML/ILAC et a requis de son Président de la prise en compte des commentaires exprimés, en vue d'une signature le plus rapidement possible.

JCGM

Le Comité a requis du Bureau qu'il résume les commentaires des Membres du CIML portant sur le Projet de Révision du Vocabulaire International de Métrologie (VIM) et sur les Suppléments au GUM, et de les présenter au Comité commun pour les guides en métrologie (JCGM). Le Comité a donné pouvoir au Directeur du BIML pour avaliser la révision finale du VIM ainsi que les Suppléments au GUM lors de la Réunion du JCGM.

6.2 Informations des Organisations en Liaison

Le Comité a pris note des informations données par les Organisations en Liaison suivantes, concernant leurs activités, et a remercié leurs représentants:

- OMC Mme. Liu
- BIPM Mr. Wallard
- ILAC Mr. Peet
- CEI Mr. Johnston
- CECIP Mr. Stoll

6.3 Informations des RLMOs

Le Comité a pris note d'informations fournies par les Organisations Régionales de Métrologie Légale suivantes, concernant leurs activités, et a remercié leurs représentants:

- AFRIMETS Mr. Carstens
- APLMF Mr. Ooiwa
- COOMET Mr. Issaev
- SADCMELE Mr. Carstens
- SIM Mr. Ehrlich
- WELMEC Mme. Lagauterie

7 Activités du BIML

7.1 Organisation du Bureau, et

7.3 Rapport sur les activités du BIML pour 2005 - 2006

Le Comité a pris note de la présentation faite par le Directeur du BIML concernant l'organisation et les activités du Bureau.

7.2 Communication, site web

Le Comité a pris note de la présentation faite par Mr. Pulham concernant les développements en ce domaine, et a exprimé sa gratitude au Bureau.

Notant les avancées significatives faites par le BIML en matière de communication électronique durant l'année passée, le Comité a fermement demandé à tous les Membres du CIML d'utiliser les outils en ligne fournies par le site web OIML, en particulier pour:

- Déposer leurs votes et commentaires sur les projets, dans les délais impartis;
- Encourager les Secrétariats des TC/SC de l'OIML à contrôler régulièrement les informations publiées sur leurs pages web respectives issues de la base de données des Comités Techniques, et
- Communiquer au Bureau toute mise à jour d'informations dès que celle-ci est disponible.

Le Comité a apprécié que des Groupes de Travail interactifs pour le travail technique aient été rendus disponibles sur le site web OIML, et a encouragé les Secrétariats, les Membres-P, les Membres-O et les Liaisons de tous les TC/SC à en faire usage dès que disponibles.

Le Comité a approuvé la proposition du Bureau de rendre dès à présent public sur le site OIML tous les Projets de Comité.

8 Activités techniques

Le Comité a pris note d'une présentation de Mr. Szilvássy relative à la progression du travail technique.

8.1 Approbation de Recommandations Internationales et Documents Internationaux

Le Comité a approuvé les Recommandations suivantes:

- DR 1: R 49-1 *Compteurs d'eau destinés au mesurage d'eau potable froide et d'eau chaude. Partie 1: Exigences métrologiques et techniques;*
- DR 2: R 49-2 *Compteurs d'eau destinés au mesurage d'eau potable froide et d'eau chaude. Partie 2: Méthodes d'essai;*
- DR 3: R 137-1 *Compteurs de Gaz. Partie 1: Exigences (Nouvelle Recommandation);*
- DR 4: R 116 *Spectromètres à émission atomique de plasma couplé inductivement pour le mesurage des polluants métalliques dans l'eau;*
- DR 5: R 82 *Chromatographes en phase gazeuse pour la mesure des pollutions par pesticides et autres substances toxiques;*
- DR 6: R 83 *Chromatographe en phase gazeuse/ spectromètre de masse pour l'analyse des polluants organiques dans l'eau;*
- DR 7: R 76-1 *Instruments de pesage à fonctionnement non automatique. Partie 1: Exigences métrologiques et techniques – Essais;*
- DR 8: R 65 *Système de mesure de force des machines uniaxiales d'essai des matériaux;*
- DR 9: R 39 *Machines de dureté Rockwell;*
- DR 10: R 51-1 *Instruments de pesage trieurs-étiqueteurs à fonctionnement automatique. Partie 1: Exigences métrologiques et techniques – Essais;*
- DR 11: R 134-1 *Instruments à fonctionnement automatique pour le pesage des véhicules routiers en mouvement et le mesurage de la charge à l'essieu. Partie 1: Exigences métrologiques et techniques - Essais. Les remarques des Etats Unis relatives à la terminologie et au champ général d'application de la Recommandation seront prises en compte.*

Et également approuvé les Amendements suivants:

- AM 1: Amendement au B 3 *Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure;*
- AM 2: Amendement au B 10-1 *Cadre pour un Arrangement d'Acceptation Mutuelle sur les Évaluations de Type de l'OIML (MAA).*

Considérant l'importance et l'état d'avancement élevé de quelques projets au niveau des TC/SC, le Comité a requis du Bureau de procéder à l'approbation en ligne par le CIML des nouvelles Recommandations et Recommandations révisées suivantes:

- Projet OIML TC 8: *Réipients utilisés pour la vente au détail au public;*
- Projet commun OIML TC 8/SC 3 et TC 8/SC 4: R 117-1 *Ensemble de mesurage de liquides autres que l'eau. Partie 1: Exigences;*
- Projet OIML TC 8/SC 7: *Ensemble de mesurage de gaz;*
- Projet OIML TC 8/SC 7: *Ensemble de mesurage de gaz comprimé pour véhicule;*
- Projet OIML TC 17/SC 4: R 56 *Solutions étalons reproduisant la conductivité des électrolytes.*

Le Comité:

- A approuvé le retrait de la R 74 *Instruments de pesage électroniques;* et
- Délégué les décisions sur le futur de la R 24 *Mètre étalon rigide pour agents de vérification* et de la R 66 *Instruments mesureurs de longueurs* à son Président (en accord avec l'Article XV de la Convention). Ces décisions devraient être prises après que le BIML ait conduit une plus large enquête auprès de ses Membres, à la suite de la 41ème Réunion du CIML.

8.2 Examen de la situation de certains TC/SC

Le Comité a noté que les Secrétariats du TC 8/SC 7 *Mesurage du gaz* et TC 8/SC 8 *Compteurs de gaz*, prépareraient conjointement avec le BIML et soumettraient, pour approbation par le CIML, lors de sa 42ème Réunion, la proposition formelle de fusionner ces deux Sous-Comités.

Le Comité a requis des Membres du CIML de se porter volontaires pour assumer la responsabilité pour le Secrétariat vacant du TC 18/SC 1 *Instruments pour la pression sanguine*.

Le Comité a requis des Membres du CIML de s'assurer que tous les Projets de Comité (CD) qui ont circulé via ces TC/SC, et pour lesquels leur Pays est un Membre-P, soient commentés et/ou votés, afin d'assurer le développement en temps et en heure des projets.

Le Comité a décidé:

- De fusionner TC 8/SC 3 *Mesurage dynamique de volume (de liquides autres que l'eau)* et TC 8/SC 4 *Mesurage dynamique de masse (de liquides autres qu l'eau)* sous le Co-Secrétariat de l'Allemagne et des Etats Unis, sous le titre TC 8/SC 3 *Mesurage dynamique de volume et de masse (de liquides autres que l'eau)*, et de dissoudre le TC 8/SC 4;
- D'allouer le Co-Secrétariat du TC 5/SC 2 *Logiciels* - jusqu'ici tenu par la France, au BIML;
- D'approuver les projets de travail suivants:
 - Nouveaux projets de TC 3/SC 5:
 - Révision du B 3 *Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure*;
 - Révision du B 10-1 *Cadre pour un Arrangement d'Acceptation Mutuelle sur les Évaluations de Type de l'OIML (MAA)*;
 - Révision du B 10-2 *Listes de Contrôle pour les Autorités de Délivrance et les Laboratoires d'Essais effectuant des Evaluations de Type de l'OIML*.
 - Nouveaux projets à allouer par le Président du CIML au TC ou SC approprié, basé sur les propositions du BIML:
 - *Guide pour l'application du Guide 62 ISO/CEI pour l'évaluation des Organismes de Certification de Système Qualité dans le domaine de la métrologie légale*;
 - *Guide pour l'application de l'ISO 9001 aux contrôles de métrologie légale*.
 - Nouveau projet du TC 16/SC1:
 - Révision de l'ISO 3930/OIML R 99 *Instruments de mesure des gaz d'échappement des véhicules*.
- De retirer les projets de travail suivants:
 - Projet p6 du TC 3/SC 5: *Procédure OIML pour l'examen de laboratoires, en vue de rendre possible l'acceptation mutuelle des résultats d'essais et les Certificats OIML de Conformité*;
 - Projet p2 du TC 17/SC 1: Révision de la R 92 *Humidimètres pour le bois - Méthodes et moyens de vérification: exigences générales*.

8.2 a Système de Certificats OIML (nouveau point)

Le Comité a décidé que les catégories d'instruments de mesure suivantes entreront dans le Système de Certificats OIML dès leur publication:

- R 39 *Machines de dureté Rockwell*;
- R 49 *Compteurs d'eau*;
- R 51 *Instruments de pesage trieurs-étiqueteurs à fonctionnement automatique*;
- R 65 *Système de mesure de force des machines uniaxiales d'essai des matériaux*;
- R 82 *Chromatographes en phase gazeuse pour la mesure des pollutions par pesticides et autres substances toxiques*;
- R 83 *Chromatographes en phase gazeuse/ spectromètre de masse pour l'analyse des polluants organiques dans l'eau*;
- R 75 *Compteurs d'énergie thermique*;
- R 116 *Spectromètres à émission atomique de plasma couplé inductivement pour le mesurage des polluants métalliques dans l'eau*;
- R 136 *Instruments pour la mesure de la surface des cuirs*.

Le Comité a requis des Secrétariats du TC 8/SC 5 et du TC 9/SC 2 qu'ils développent des documents portant sur les *Exigences applicables à la transformation des Certificats* pour la R 49 et la R 51 (si nécessaire).

Le Comité a approuvé la proposition faite par le Bureau que:

- Lorsque la révision d'une publication est publiée, la version précédente demeure disponible sur le site web OIML, mais avec l'indication que celle-ci a été remplacée;
- Tant que les trois parties d'une Recommandation révisée et incluse dans le Système de Certificats n'ont pas été publiées, la version référencée dans le Système de Certificats reste applicable.
- Lorsque le Système de Certificats fait référence à une Recommandation révisée, des Certificats peuvent encore être délivrés en référence à une version antérieure, pourvu que la demande d'obtention desdits Certificats ait été déposée avant la publication de la version révisée.

8.3 MAA

Le Comité a pris note de la présentation faite par Mme Gaucher sur la mise en oeuvre du MAA, et a exprimé sa satisfaction pour le travail mené, de même que pour la signature des deux premières Déclarations de Confiance Mutuelle (DoMCs).

Le Comité a approuvé les Résolutions suivantes:

Résolution MAA 2006-1

Le BIML devra initialement supporter les coûts des évaluations par les pairs et par la suite facturera les Organismes évalués pour un montant forfaitaire égal à 1 500 € par jour-évaluateur.

Résolution MAA 2006-2

La fin de la période de transition durant laquelle une Autorité de Délivrance OIML qui participe à la DoMC R 60 et/ou la DoMC R 76 en tant que Participant Utilisateur ou qui n'a pas signé la DoMC R 60 et/ou la DoMC R 76 est encore autorisée à émettre des Certificats OIML de Conformité selon l'OIML B 3 en dehors du cadre du MAA est provisoirement fixée au 31 décembre 2008.

Cette date butoir sera revue par le CIML lors de sa 43ème Réunion, et sera basée sur un rapport du BIML sur les opérations, l'expérience et le retour d'informations en provenance de l'industrie.

Résolution MAA 2006-3

Le CIML a avalisé la décision de son Président de lancer la DoMC R 49 en dépit du fait qu'il n'y ait pour le moment qu'un seul Participant Emetteur potentiel.

En plus de ces Résolutions, le Comité a pris note que les Participants Emetteurs des DoMCs R 60 et R 76 sont en mesure d'émettre des Certificats OIML basiques relatifs aux demandes d'évaluations OIML de type reçues avant la publication des DoMCs.

Le CIML a requis du TC 3/SC 5 de considérer les règles de nomination de nouvelles Autorités de Délivrance après la période de transition mentionnée dans la Résolution MAA 2006-2 ci-dessus, et de proposer une solution appropriée pour approbation par le Comité.

8.4 Progression de la révision des Directives pour le Travail Technique

Le Comité a pris note de la présentation faite par Mr. Dunmill sur les progrès de la révision des Directives pour le Travail Technique, et a requis du Bureau de s'efforcer à avoir cette Révision des Directives prête pour approbation, lors de la 43ème Réunion du CIML en 2008.

8.5 Rapport sur le Groupe de Travail "Conformité au Type"

Le Comité a pris note du rapport fait par Mr. Harvey, Délégué du Groupe de Travail, relatif à la réunion qui s'est tenue le 14 octobre 2006, et a requis du Groupe de Travail de continuer son travail ainsi que proposé durant la Réunion.

Le Comité a requis du Bureau et du Secrétariat de TC 3 (*Contrôle métrologique*) de revoir l'organisation du travail du TC 3, y compris ses Sous-Comités et le Groupe de Travail portant sur la Conformité au Type.

9 Ressources humaines

9.1 Approbation de la procédure pour l'élection du Président et des Vice-Présidents du CIML

Le Comité a approuvé la procédure pour l'élection du Président et des Vice-Présidents du CIML, et a décidé que cette procédure serait applicable pour l'élection du second Vice-Président, au Point 9.2 de l'Ordre du Jour (voir ci-dessous). Le Comité a requis du Bureau de la publier sur le site web de l'OIML.

9.2 Election du Second Vice-Président du CIML

Le Comité a élu Mr. Harvey (Australie) Second Vice-Président du CIML. La prise de fonction de Mr. Harvey est immédiate.

9.3 Nomination d'un nouvel Adjoint au Directeur au BIML

Sur la proposition du Président du CIML, le Comité a désigné Mr. Willem Kool en tant qu'Adjoint au Directeur du BIML. Le départ à la retraite en 2007 de Mr. Szilvássy rendant cette position vacante.

9.4 Différent relatif au licenciement d'une Secrétaire du BIML

Le Comité a pris note du rapport donnée par le Directeur du BIML concernant un litige, suite au licenciement d'une Secrétaire du BIML.

10 Futures réunions

10.1 42ème Réunion du CIML (2007)

Le Comité a pris note de la présentation faite par la République Populaire de Chine en rapport avec l'organisation de la 42ème Réunion du CIML à Shanghai, en octobre 2007, et a remercié le Gouvernement chinois et le Membre chinois du CIML pour leur invitation, laquelle a été définitivement acceptée par le Comité.

10.2 43ème Réunion du CIML et 13ème Conférence (2008)

Le Comité a accepté l'invitation de l'Australie à accueillir la 13ème Conférence et le 43ème Réunion du CIML à Sydney, Australie, en 2008

11 Distinctions

Le Président du CIML, en reconnaissance de leur remarquable contribution à la métrologie légale, a attribué la médaille de l'OIML à:

- Prof. Dr. Manfred Kochsiek;
- Mr. Martin Birdseye;
- Mr. Eberhard Seiler;
- Mr. Attila Szilvássy.

Le Comité a décidé de désigner le Professeur Dr. Manfred Kochsiek Membre Honoraire du CIML et l'a remercié pour ses années aux services de l'Organisation.

Le Président du CIML a également remis à Mme Corinne Lagauterie une Lettre d'Appréciation pour la valeur de sa contribution dans la mise en oeuvre et le développement de nombreuses Recommandations.

12 Divers

Le CIML a pris note de la présentation faite par Dr. Sahin (Turquie) donnant une information sur l'organisation d'un séminaire sur les implications de la MID et devant se tenir à Istanbul en 2007.